

On retrouve un salaire qui est rattaché à la convention collective des ouvriers du Livre.

Cantonade. – Les salaires de dépôts de banlieue sont diminués...

Pascal Le Boulc'h. – Le salaire officiel des dépôts de banlieue est de 8500 F brut. Ces dépôts vont être créés avec 45 ouvriers à 12500 F brut sur 13 mois ; ce seront des camarades de la CGT qui seront dedans. Par rapport aux salaires qui existent au niveau national, ils sont nettement au dessus.

Cantonade. – Les grilles de salaires seront rattachées aux grilles SPP...

Pascal Le Boulc'h. – Pour l'instant, les NMPP sont adhérentes au SPP. De la grille SPP découle un grille NMPP. On dépend des négociations salariales qui sont répercutées, plus ou moins. A chaque fois qu'il y a une négociation au SPP, il doit y avoir une seconde négociation avec la direction des NMPP qui, souvent, est très difficile.

Maintenant, le fait d'être rattaché directement à la grille de salaire SPP nous fait rentrer directement dans le champ conventionnel des ouvriers du Livre et on pense que c'est une bonne chose, parce que toutes les augmentations de salaire s'appliqueront directement.

Le côté le plus négatif de la minute est que 20 % du salaire brut est amputé sur le salaire annuel, mais il faut savoir que sur le salaire de base on a inclus la prime d'ancienneté, c'est-à-dire qu'un ouvrier de nuit qui gagne 15000 F brut en salaire de base touchera 18000 brut. On a réussi, en plus du rachat de la perte de salaire, à négocier que ce salaire de base soit plus important demain qu'aujourd'hui, donc à chaque fois qu'il y aura des négociations salariales, ça se répercutera sur 18000 et non sur 15000.

Cantonade. – Que peux-tu dire sur les procédures judiciaires en cours ?

Pascal Le Boulc'h. – Quand le délégué central d'entreprise a écrit personnellement aux signataires de la minute pour leur annoncer qu'il irait en justice, il a remis en cause la légitimité de l'Inter. De l'Inter dans son principe même, pour ce qu'il représente, c'est-à-dire les deux composantes réunies. Il remettait en cause tous les accords signés par le Comité inter, y compris la convention collective. On découvre tous les jours des choses dans la CGT, on fait appel aux tribunaux pour régler des problèmes internes. Je ne vois pas quel intérêt, personnel ou pour la section Messageries, il peut avoir. Quant à nous, nous avons de toute façon signé un accord exclusivement pour PDP. A aucun moment on n'a signé un accord pour les autres ateliers de la section Messageries. Jamais on s'en est mêlé, quand ils ont signé des plates-formes sauvages en France, la création de Servon sans CGT à l'intérieur...

Cantonade. – Servon ?

Pascal Le Boulc'h. – C'est à une dizaine de kilomètres à Combs-la-Ville. C'est là que passe la majorité de la charge de travail du Niveau I à Paris.

A aucun moment on ne s'est permis de juger ou d'interdire des accords qu'ils ont signés. Je ne vois pas pour-

quoi le délégué central d'entreprise s'occupe de PDP maintenant alors que, depuis 1995, il n'est plus en charge de PDP. On est une section reconnue au sein de l'Inter; toutes les décisions qu'on prend sont prises au Comité inter.

Cantonade. – Quand il y a eu l'affaire de la SDVP, il n'y a pas eu de référendum...

Pascal Le Boulc'h. – Que ce soit la CGT qui propose un référendum impliquant toutes les organisations syndicales confondues, pour l'ensemble des salariés, dans un secteur où la CGT a toujours été hégémonique, je trouve ça lamentable.

Depuis des années, la section Messageries menée par le délégué central d'entreprise s'est engagée dans une spirale de défaites. Ils se sont bien gardé de proposer un référendum pour la SDVP, comme ils se sont bien gardé de faire un référendum quand ils ont proposé les plates-formes en France ou encore les centres pour faire les inventus, ce qui a abouti à la fermeture de Bobigny. A chaque fois que la section Messageries a signé des accords depuis 1994, ils n'ont jamais fait de consultation; ils n'ont jamais expliqué ce qu'ils faisaient, comme nous avons expliqué la minute aux ouvriers. Pourtant ils ont signé quand même...

Cantonade. – Il s'agit d'une « minute de discussion ». La CGT n'est pas le seul interlocuteur syndical, même si elle est très majoritaire. Il faut donc respecter les formes. Les décisions devront être entérinées.

Pascal Le Boulc'h. – La « minute » est une base de discussion. Les négociations auraient dû s'engager au sein de l'entreprise; on y aurait pris part. Toutes les organisations syndicales, y compris le délégué central, ont déclaré qu'ils ne négocieraient pas. Ils auraient pu essayer de négocier pour l'améliorer, et toute amélioration, d'où qu'elle vienne, dès l'instant qu'elle préserve les intérêts des travailleurs, est bienvenue. Le problème est que tout le monde vilipende cette minute et ses signataires, mais il n'y a aucune proposition de qui que ce soit, encore moins de propositions signées. Personne ne veut se mouiller. Plutôt que de perdre du temps et de l'argent à attaquer en justice, à faire des pétitions, à salir les organisations syndicales – surtout qu'on appartient à la même – ou salir les hommes, je pense qu'il serait plus constructif d'avoir d'autres propositions, de forcer les éditeurs ou la direction des NMPP à les accepter. S'il y avait une proposition qui améliorerait la minute de discussion, on serait prêt à amener le rapport de forces de l'Inter de manière à avoir le meilleur pour les camarades.

Maintenant, si le jeu c'est, comme pour le CATS, comme pour tout ce qui a pu être signé par l'Inter, de critiquer, de dénoncer et de dire deux ans après que c'est un bon accord, on va attendre deux ans. On pourrait faire un catalogue de toutes les propositions de l'Inter qui ont été critiquées dans le *Livre parisien* et récupérées deux ans plus tard.

On pense que c'est une bonne minute par rapport à ce qui était proposé. On va aller au bout de la démarche et on attendra deux ans, et on en reparlera alors...